

Arrêté N° MA-ART-2021-055

**OBJET : Arrêté modifiant temporairement les conditions de circulation**

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** l'information transmise par le Capitaine ESNÉE, commandant l'escadron 24/3 de gendarmerie mobile de Les Monts d'Aunay, concernant des exercices de maintien et de rétablissement de l'ordre du 10 au 14 mai 2021 de 9h à 18h ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de règlementer la circulation aux abords des lieux d'exercices pour des raisons de sécurité ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Du mardi 11 au jeudi 13 mai 2021, entre 9h et 18h, l'Escadron 24/3 de Les Monts d'Aunay est autorisé à utiliser les voies publiques suivantes :

- la route reliant la D26 (route de Vire) à la D54 (route de Condé-sur-Noireau),
- la route "les Marfins", reliant la D6 à la D8, avant le rond-point allant vers Bauquay,
- la route de "la Faucterie", reliant la D8 (rond-point allant vers Bauquay exclu) à la D213,
- sur le parking poids lourds, situé sur la D54, route de Condé,

Cf. plan joint.

**Article 2 :** La gendarmerie mobile est chargée de signaler les restrictions ou les interdictions de circuler sur les voies nommées dans l'article 1.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice de l'Agence Routière Départementale,
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le Capitaine ESNÉE.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire, Mme Christine SALMON

  
The signature is a handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Salmon'. To the left of the signature is a circular official stamp of the Municipality of Les Monts d'Aunay, featuring a coat of arms and the text 'Mairie des Monts d'Aunay' and 'Calvados'.

